

CONTRAT DE COLLABORATION ENTRE DEUX ENTREPRISES INDIVIDUELLES

Entre

(Société X)

(Nom, Raison sociale)

(Adresse complète)

Ci-après : « L'entreprise »

et

(Monsieur Y, entreprise individuelle)

(Nom, Raison sociale),

(Adresse complète)

Ci-après : « Monsieur Y »

ci-après : ensemble « les Parties »

I. PRÉAMBULE

1. L'ENTREPRISE possède à (lieu) un bureau autonome pour travaux de construction et tous les autres travaux mentionnés dans la norme SIA 102.
2. MONSIEUR Y possède à (lieu) un bureau de travaux de construction pour tous les travaux mentionnés dans la norme SIA 102.
3. Les deux parties sont actuellement des entreprises individuelles. Le présent contrat doit garantir que les engagements pris à l'égard des tiers seront tenus même en cas de défection d'un des propriétaires d'entreprise (p. ex. pour des raisons de maladie, d'accident, de vacances, de service militaire, etc.).
4. Le deuxième but de ce contrat est d'obtenir une représentation qualifiée pour les cas de surcharge ou de défection de courte durée.
5. Le présent contrat devrait permettre de créer un soutien réciproque et de résoudre les problèmes qui s'y rapportent.